Association
E Entraide
T Travail
A Accompagnement
I Insertion
de la Personne en situation de Handicap

RAPPORT D'ACTIVITE

2018

FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE « MICHEL VALETTE »

SOMMAIRE

I. ELEMENTS DE CONTEXTE 4

A. Organisme gestionnaire 4

1. Histoire et projet de l'association ETAI 4
2. Fiche d'identification de l'ETAI 6

B. Eléments du projet d'établissement 7

1. Le projet 7
2. L'architecture 9
3. La fiche d'identification 12
4. Les missions 13
5. Populations et activités 15
   i. Les bénéficiaires 15
      a. Admissions et sorties 2018 15
      b. Le profil et les caractéristiques des personnes accueillies 16
      c. Pyramide d'âge 17
      d. Problématiques de santé des personnes accueillies 17
      e. Mesure de protection 18
   ii. Les activités et projets 2018 18
      f. La conduite d'accompagnement 18
      g. Le soin et le prendre soin 23
6. Perspectives d'amélioration 24
7. Le personnel en 2018 25

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

A. Organisme gestionnaire

1. Histoire et projet de l'association ETAI

L'association ETAI puise ses origines auprès de parents d'enfants en situation de handicap mental qui ont décidé de se réunir pour dépasser les difficultés d'accueil et d'accompagnement. Unis dans une même volonté et détermination, ces parents fonderont, en 1963, une association, l'ETAI : Entraide, Travail, Accompagnement et Insertion de la personne en situation de handicap.

Le premier établissement crée dans ce cadre est donc un Centre d'Assistance par le Travail, qui deviendra par la suite Centre d'Aide par le Travail suite à son transfert sur la commune du Kremlin-Bicêtre trois ans plus tard.

Préoccupée par le devenir des adultes accueillis, l'Association a progressivement réfléchi et proposé, en 1994, la mise en place d'un service socio-éducatif, en vue de prendre en compte les besoins de la personne dans sa globalité et non plus uniquement le champ professionnel. Dès lors un Atelier Protégé verra le jour en 1999, destiné aux personnes pouvant envisager une évolution professionnelle sans toutefois rejoindre le milieu ordinaire.

Toujours animée par ce souci de proposer une réponse adaptée aux besoins évolutifs des adultes accompagnés (notamment dans le domaine de l'hébergement), l'Association se dotera, en 2002, d'un ensemble résidentiel comprenant un Accueil de Jour, un Foyer de Vie et un Foyer d'Hébergement.

Un Service d'Accueil Temporaire et un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S) viendront en 2007 compléter les réponses proposées par l'Association, tandis que le CAT originel (devenu entretemps ESAT) s'implantera sur la commune de Villejuif.

En mai 2010, suite à la demande du Conseil Général du Val de Marne et de l'Agence Régionale de la Santé, l'association ETAI accepte la reprise et la gestion d'établissements d'une autre association, l'AFAIM, implantée sur le même département, ainsi que la prise en charge des 464 usagers accueillis. Le transfert officiel des établissements dévolus a été authentifié le 31 janvier 2013.

L'Association E.T.A.I s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de consolidation et de fédération de ses établissements et services, ainsi que dans une mutualisation des pratiques et des moyens. Elle veille, fidèle à ses engagements initiaux, à améliorer et

accompagner les pratiques des professionnels dans leurs fonctions, mais aussi dans l'évolution des modes d'accompagnement et de prise en charge des personnes accueillies. Pour ce faire, et conformément aux exigences légales, elle s'est lancée en 2013 dans une démarche d'évaluation interne, grâce à la mobilisation des équipes professionnelles. Cette dynamique est un préalable à la mise en route de l'évaluation externe et s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue de la qualité, au même titre que, dans la reprise et la réécriture de ses projets d'établissements.

De manière générale, dans l'application des principes républicains d'égalité et de laïcité, et du respect de chacun, l'Association E.T.A.I se donne pour but principal la prise en charge globale des personnes en situation de handicap. Sa vocation est de rechercher et de développer les potentialités de chacun, tout au long des parcours de vie. Pour cela elle s'engage et milite « à aider, promouvoir ou créer, en accord avec les organismes publics ou privés, toutes les réalisations susceptibles de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société.» Ses missions sont ainsi de favoriser l'autonomie des personnes qu'elle accompagne, et de garantir leur émancipation et leur auto-détermination, tout en veillant et assurant leur protection et sécurité. Cette volonté de promouvoir la bientraitance et le bien être de chacun s'articule au travers d'une action permanente et engagée, afin de rendre l'environnement favorable pour la personne accueillie et de répondre continuellement à ses besoins, ses envies et ses projets.

Par conséquent, l'E.T.A.I s'engage à « offrir un projet de vie individualisé » pour chacune des personnes accueillies dans ses établissements. Ce projet concerne aussi bien le travail, le logement, les loisirs, la santé et les perspectives de retraite.

Ainsi depuis sa création, en 1963, l'Association E.T.A.I s'appuie sur ses deux piliers, fondements de toutes ses actions, à savoir: la reconnaissance de la citoyenneté chez chaque personne en situation de handicap. En effet, «la personne handicapée mentale est un citoyen à part entière, et dont la dignité est primordiale. Elle ne peut de fait être confiné dans un monde à part du fait de sa fragilité, de sa sensibilité et de sa vulnérabilité.» Toutefois cette considération entraîne automatiquement la dimension continue et en perpétuel mouvement de chacun : «Il est reconnu ainsi à chaque adulte une capacité d'évolution. Les potentialités doivent de fait être mises en évidence plutôt que les difficultés, sans oublier cependant le handicap »

De fait, l'Association E.T.A.I est entièrement au service de la personne en situation de handicap, quel que soit ce dernier. Elle est à la fois acteur de terrain, engagée au quotidien dans la prise en compte et le respect de chacun, et militant, force de propositions et revendications sur le champ territorial.

De cette affirmation découle plusieurs principes :

- La place centrale de la personne, soutenue, accompagnée et considérée dans sa globalité, avec ses capacités et possibilités, à chaque étape de sa vie. La

personne est actrice principale dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie.

- La position dynamique de l'Association, tant dans l'anticipation et la conception de solutions adaptées, innovantes et évolutives en fonction des personnes accueillies.
- La volonté de développer toujours davantage la diversité de ses établissements, et ce pour proposer une gamme étendue d'offres variées selon les personnes et leurs besoins.
- L'affirmation et la considération de la personne dans sa citoyenneté et le souci de garantir, en toute occasion, le respect de ses droits et de sa dignité dans la Cité, la« res publica » (la chose publique).

Par conséquent l'Association E.T.A.I vise à mettre en œuvre les moyens appropriés pour prendre en charge les personnes qu'elle rencontre et accompagne, et donc à leur offrir l'accompagnement et le soutien global et personnalisé pour leur épanouissement et insertion sociale. « Elle milite et s'engage à aider, promouvoir, créer en plein accord avec les organismes publics ou privés, toutes les réalisations susceptibles de favoriser l'inclusion des personnes en situation d'handicap au sein de la société. Elle promeut les valeurs d'émancipation, de protection et de bientraitance chez chaque personne rencontrée, tout en veillant à garantir l'accompagnement de chaque professionnel dans ses fonctions.»

Le foyer d'accueil médicalisé "Michel Valette", s'appuie pleinement sur le projet associatif et son projet d'établissement s'inscrit dans la droite lignée du projet associatif, de ses missions et des valeurs portées. Ce projet prône les vertus d'un accompagnement soutenant et développant la responsabilisation des usagers, la favorisation de leur autonomie et de leur inclusion sociale, l'assurance de leur sécurité et de porter attention à toute forme de maltraitance.

2. Fiche d'identification de l'ETAI

Raison Sociale du Service	**ETAI**
Adresse	**BP58** **16 rue Anatole France, 94272 Kremlin-Bicêtre**
Téléphone/Fax/Mail	**Tel: 01 45 73 32 32** **Fax: 01 45 73 32 58** **Mail : association@etai.asso.fr**

B. Eléments du projet d'établissement

1. Le projet

Le foyer d'accueil médicalisé « Michel VALETTE» (FAM) accueille des personnes en situation de handicap (déficience et maladie mentale) avançant en âge, habitant le Val de Marne, et détentrice d'une orientation en cours de validité délivrée par la CDAPH. Il est l'un des établissements, gérés par l'Association ETAI, spécialisée dans l'accompagnement social et médico-social des personnes en situation de handicap.

Le FAM « Michel Valette » accueille 24 résidents, ne pouvant plus travailler pour diverses raisons, et fourni à ces derniers les moyens de vivre à la fois pleinement leur âge et de prévenir la perte des acquis, dans un environnement sécurisant, confortable et adapté à leurs besoins et attentes.

Le FAM « Michel Valette » fait partie du Site de Choisy le Roi, il relève du pôle sanitaire et social.

Respectant parfaitement les normes en vigueur des établissements médico-sociaux, le foyer d'accueil médicalisé est soigneusement aménagée pour la circulation des personnes en fauteuil roulant ou déambulateur, afin d'être accessible à toutes les mobilités.

Le FAM « Michel Valette » a pour but d'accueillir, favoriser et protéger l'expression de la volonté et le désir des résidents. Nous veillons à ce que notre établissement soit un lieu de vie avant d'être un lieu de soin. C'est pourquoi la chambre est un domicile et nous considérons que nous sommes invités.

Assurer une « vie de qualité » aux résidents passe d'abord par une conception architecturale centrée autour de la personne, dans le souci du respect de ses besoins. Le FAM « Michel Valette » est donc adapté et adaptable.

Au sein de la structure collective, l'accompagnement est souligné par une présence effective permanente sur le foyer, avec une prise en charge par l'institution de toute la logistique de l'intendance (repas, linge, ménage, entretien….).

Une équipe pluridisciplinaire, accompagne le quotidien des résidents du FAM, afin d'apporter une organisation et un fonctionnement continuellement en adéquation avec les besoins et les désirs du résident, en ayant à l'esprit l'histoire, la nature et l'origine de ses difficultés et de son handicap. Des éléments de l'histoire de la personne, son parcours, ses habitudes, ses spécificités, ses envies, mais aussi ses aspirations d' aujourd'hui (pas toujours les mêmes que celles d'hier), ses capacités (différentes de ses incapacités), les potentiels de la personne.

La réalisation de l'accompagnement individuel et collectif, produit par l'équipe est donc guidée par le respect des éléments d'attentes personnelles exprimé par le résident.

Le FAM « Michel Valette », se situe : au 18 rue du Docteur Roux 94600 Choisy-Le-Roi. Au cœur de la commune de Choisy-Le-Roi, le FAM est situé proche de l'A86 (sortie 24), ainsi que de la gare RER de Choisy-Le-Roi, accessible en moins de 10 minutes à pied.

2. L'architecture

Les espaces se dessinent au sein du Foyer de la façon suivante :

• • • •• H =

- ✓ ***L'espace administratif***
  - o Les bureaux du Directeur, du responsable de pôle, de l'Assistante de Direction
  - o L'accueil / secrétariat

• • • •• •

- ✓ ***Au rez-de-chaussée***

L'espace socio-éducatif

- o Le bureau de la Chef de Service
- o Le bureau des Accompagnants

Les espaces de vie communs

- o Une salle à manger
- o L'espace d'accueil des familles
- o La salle polyvalente

3 étages offrant un accueil permanent, 8 chambres individuelles par étages, avec leurs salles de bain individuelles aménagées.
Ces chambres individuelles sont « des appartements », offrant confort, intimité, repos, avec si besoin lit médicalisé.

En 2018, plusieurs chambres ont été rafraichies.

- ✓ ***Au 1er étage :***

  - un espace commun (salle polyvalente accueillant divers ateliers, un espace télé, un ordinateur).

- ✓ ***Au 2ème étage :***

L'espace soins :

- L'infirmerie
- La réserve des médicaments
- Un bureau partagé pour des accueils par le Psychologue, le Médecin Coordonnateur destiné à des entretiens cliniques, ainsi que divers intervenants.
- des locaux de service.

- ✓ ***Au 3ème étage :***

  - Une salle polyvalente (esthétique, relaxation, massage ou cinéma)

- ✓ ***Au sous-sol :***

  - La lingerie
  - Les cuisines
  - Le local technique
  - L'atelier d'entretien

• • • • • • • • • • • • • V =

Un espace convivial est aménagé dans la cour devant la salle à manger, permettant de s'installer pour des petits moments de détente et où se retrouvent notamment les fumeurs.

A l'été 2018, la façade a été rafraichie, les nez de balcons ont été intégralement repris, ce qui a nécessité l'intervention de cordistes.

- ✓ ***Un Espace jardin "Au fil du temps"***

Le respect de la liberté de se promener, les bienfaits de la nature sur la santé psychique et physique des personnes, ont rendu incontournable la réflexion sur l'adaptation paysagère de l'environnement du FAM "Michel Valette". C'est pourquoi suite aux différents échanges avec les responsables municipaux, un terrain arboré, contigüe au foyer, nous a été mis à disposition. L'objectif est de :

- Proposer aux personnes dépendantes physiquement ou non, des activités extérieures autour du jardinage en toute sécurité,
- Favoriser l'orientation temporo spatiale,
- Stimuler les fonctions cognitives (reconnaissance de l'ombre et de la lumière, les saisons, les couleurs)
- D'aménager un espace de bien être extérieur

Depuis le printemps 2015

- Des déjeuners ou collations y sont organisés
- Des jeux extérieurs (pétanque, criquet, ballon…..)
- Du petit jardinage
- Des moments de détente

"Un jardin est un lieu où l'on se sent détendu ". Le jardin et le jardinage stimulent les sens, les émotions, la mémoire et diminuent le stress. Prendre soin des jardins permet d'attendre les saisons, l'avenir...

Les jardins thérapeutiques ont beaucoup intéressé les neurologues dans la prise en charge des patients atteints d'Alzheimer, le jardin étant source de stimulations sensorielles et de la mémoire renvoyant notamment à des souvenirs d'enfance.

3. La fiche d'identification

Raison Sociale du Service	**Association ETAI**
Code FINESS	**94 001 9219**
Adresse	**18 rue du Docteur Roux 94600 Choisy-Le-Roi**
Téléphone/Fax/Mail	**Tel: 01 45 73 32 32** **Fax: 01 45 73 32 57**
Directeur	**M PEPIN Nicolas**
Identification du propriétaire des locaux	

4. Les missions

La mission principale du foyer est la promotion de l'autonomie, de la qualité de vie et de la santé. Cette mission s'illustre par les missions spécifiques suivantes :

- Promouvoir et garantir les droits.
  - Garantir et favoriser l'expression des droits et de la citoyenneté
  - Permettre l'accès aux droits sociaux et favoriser l'accès aux droits communs (médiathèque, musée, …),
  - Garantir le respect de l'intimité et promouvoir le droit à une vie affective
  - Garantir leur droit d'accès à un hébergement.
  - Garantir la sécurité
  - Assurer une présence medico-psycho-social continue,
  - Respecter les normes de sécurité et d'accessibilité d'hébergement,
  - Veiller à une protection juridique
  - Garantir l'accès aux soins.

- Développer une dynamique de bientraitance,
  - Veiller à la prévention de toutes formes de maltraitance (physique, psychologique, affective, morale, …),
  - Permettre une qualité de vie et une vie de qualité,
  - Garantir le respect de la dignité des personnes accueillies et le choix religieux,
  - Développer et maintenir les liens familiaux et sociaux.

- Proposer une personnalisation de l'accompagnement
  - Favoriser l'autodétermination.
  - Proposer un accompagnement transversal regroupant projet de vie et projet de soins.
  - Mettre en œuvre les projets d'accompagnements personnalisés,
  - Nommer un accompagnant comme référente du projet du résident,
  - Respecter le rythme et le désir de chacun,
  - Favoriser la vie en collectivité dans le respect et la liberté de chacun.
  - Etre attentif à la vie psychique et son intersubjectivité.
  - Etre attentif à la sensorialité, la sensibilité et le soutien au schéma corporel
  - Proposer un accompagnement et des activités en adéquation avec les besoins, les attentes, les souhaits, les désirs…des personnes accueillis.

- Privilégier les parcours de vie sans rupture d'accompagnement.

- Promouvoir l'autonomie (l'autonomie en tant que possibilité d'évoluer au travers d'un jugement éclairé en fonction de ses capacités).
  - Favoriser l'autonomie, le maintien des acquis et des potentialités des personnes porteuses de handicaps. Respecter les rythmes de chacun, ne faire pour la personne que lorsqu'elle est dans l'incapacité de faire elle-même, sont des principes fondamentaux qui sous-tendent les objectifs que se sont donnés les personnels vis-à-vis de ceux qu'ils ont la charge d'accompagner.
    - Favoriser l'émancipation de sa situation de handicap
  - Favoriser la potentialité physique, cognitive et psychique.
  - Accompagner les personnes accueillies dans les actes de la vie quotidienne,
  - Promouvoir les partenariats.

- Développer une démarche d'amélioration continue de qualité,
  - Favoriser les formations individuelles et collectives,
  - Impliquer les équipes et les résidents aux évolutions de l'établissement.

5. Populations et activités

i. Les bénéficiaires

a. Admissions et sorties 2018

- *Les admissions*

En 2018 nous avons accueilli 3 résidents, une personne qui séjournait au FAM de Villeneuve Saint Georges, et deux résidents qui habitaient au foyer d'hébergement Marius et Odile BOUISSOU. Les 3 orientations comportaient une orientation MDPH à jour.

- *Les sorties*

Au cours de l'année 2018, nous avons eu à regretter le décès de 3 résidents.

A la fin de l'année 2018, la population des résidents, logeant au FAM, « Michel VALETTE », se compose de 13 femmes ainsi que de 11 hommes.

- *La liste d'attente*

A ce jour, toutes les places du Foyer d'Accueil Médicalisé sont occupées.

- *Mouvement des résidents dans l'année*

Les résidents de FAM sont peu absents en raison de leurs avancées en âge et du vieillissement de leurs ou et décès de leurs parents/ proches.

Sur l'année 2018, 5 résidents se sont absentés pour des périodes de vacances de 15 jours, lors de séjours adaptés, et 2 sont partis en famille, pour des périodes d'une à trois semaines.

b. Le profil et les caractéristiques des personnes accueillies

➢ *Typologie de handicap*

En terme de déficience principale, la population accueillie se repartie comme suit :

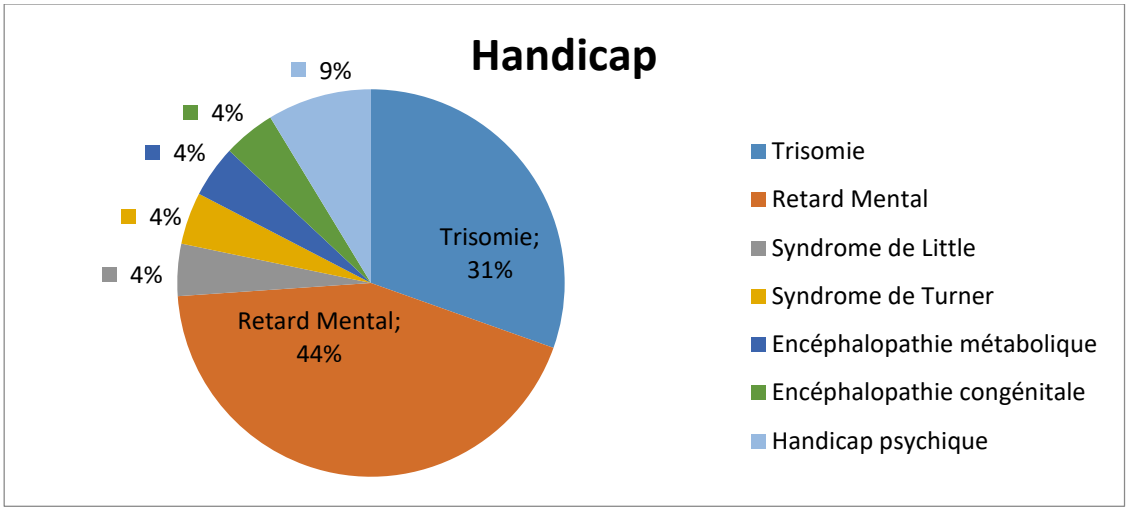

➢ *Répartition Homme /femmes*

Un équilibre hommes/femmes, se maintient encore cette année. Cela assure une mixité réelle sur le service permettant d'aborder le vivre ensemble de façon cohérente.

Sexe	Nombre de bénéficiaires
Hommes	**11**
Femmes	**13**

c. *Pyramide d'âge*

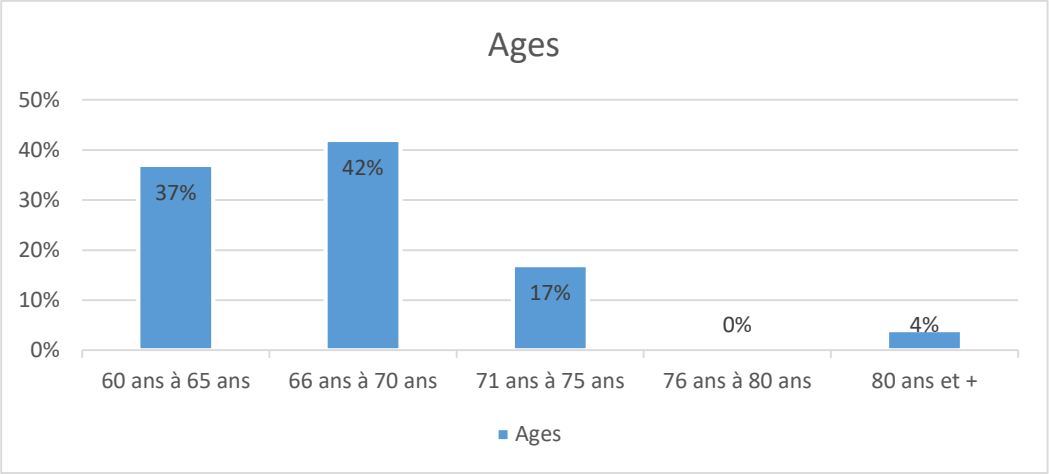

Figure 5. Répartition des résidents par classe d'âge

L'accueil de personnes ayant la même tranche d'âge permet de maintenir un collectif homogène, avec des centres d'intérêt proches et un accompagnement au quotidien qui prend tout son sens dans un projet d'équipe, tourné vers la personne avançant en âge, et aux rythmes de chacun.

d. *Problématiques de santé des personnes accueillies*

Les résidents de FAM Valette outre leur déficience physique et /ou intellectuelle responsable de leur handicap primaire, développent en raison d'avancement en l'âge des poly pathologies qui sont responsables de véritables situations de sur-handicap nécessitant une adaptation des moyens humains et techniques afin de répondre à une demande en constante augmentation.

Au regard de la répartition de classe par âge, le Foyer d'Accueil Médicalisé est de fait confronté aux questions de santé liées au vieillissement et notamment :

- une altération des capacités cognitives (désorientation, troubles mnésique, phasique, exécutifs, sensoriel etc.) et des diminutions des capacités motrices, qui engendre une perte d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne (hygiène, alimentation, déplacement etc.)

- des problèmes de santé (systémiques, aigus et chroniques) qui peuvent engendrer des hospitalisations.

- une perturbation du rythme de vie (activité/repos, fatigue etc.)
- des troubles de comportement (agressivité, repli sur soi, apathie, anxiété etc.)

Constats d'évolution

Outre leurs pathologies principales, les résidents accueillis souffrent au moins d'une pathologie d'ordre organique associé. Selon l'âge les résidents présentent une augmentation du nombre de pathologies somatiques en lien avec leur vieillissement.

Le vieillissement des personnes de d'établissement avec les difficultés somatiques qui en découlent, constitue un point d'évolution très sensible imposant un rythme particulier et des postures et des propositions d'accompagnement adaptées.

e. Mesure de protection

Toutes les personnes accueillies bénéficient d'une mesure de protection.

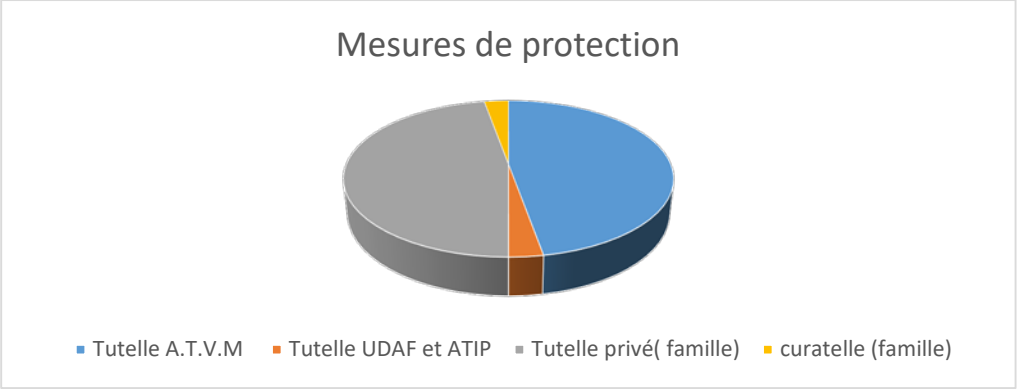

ii. • • • •• • ••• ••• • • ;

f. La conduite d'accompagnement

La mise en œuvre des projets individualisés

- *Rappel méthodologique*

Le projet individualisé est une étape indispensable et réglementaire dans le parcours de chaque résident. Il définit avec l'ensemble des acteurs liés à l'accompagnement, les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins et aux aspirations de la personne.

La parole du résident est au cœur du dispositif. Les actions de travail qui sont mises en œuvre doivent découler de ses besoins et de ses préoccupations. Sa participation directe à toutes les étapes du projet est systématiquement sollicitée.

- *Les accompagnements au service des projets individualisés*

En premier lieu, la parole est donnée au résident ; puis, le référent prend la parole pour présenter le bilan éducatif. Un temps de débat entre les différents intervenants se clôture par une prise de décision et la définition des actions à mettre en place.

En 2018, un travail sur les projets d'accompagnement personnalisé a débuté, de façon à optimiser les accompagnements en fonction des besoins individuels afin d'assurer la cohérence de l'accompagnement.

L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

L'ensemble de l'équipe du FAM porte une attention toute particulière aux prestations liées à l'hygiène. L'accompagnement à l'hygiène se fait le matin et/ou le soir. Chaque résident bénéficie d'un accompagnement qui varie en fonction de ses capacités, ainsi les professionnels adoptent une posture différente en fonction des besoins.

- Faible autonomie de la personne : l'accompagnement à l'hygiène est assuré en totalité (douche, shampoing, rasage, habillage etc .)
- -Moyenne autonomie : l'accompagnement à l'hygiène se réalise avec une présence éducative pour orienter et s'assurer des gestes quotidiens et/ou reprendre les difficultés.

Certaines tâches s'inscrivent dans le « vivre ensemble » au quotidien ; elles participent au fait de s'approprier la vie en collectivité où s'intègrent les notions de respect d'autrui et participent également au sentiment d'appartenance et d'utilité sociale :

- Mettre la table pour les différents repas de la journée
- Débarrasser son couvert
- Ranger la vaisselle propre
- Balayer la salle à manger après les repas

Tout cela constitue des temps importants établis en fonction de plannings et de roulement bien identifiés par les résidents.

Les activités éducatives et loisirs

Les activités au foyer médicalisé ont une importance particulière. Ainsi, les activités, animations et accompagnements réalisés auprès des résidents du FAM Michel VALETTE, menés en 2018, correspondent à la volonté de faire exister, un véritable lieu de vie.

Les activités sont réalisées en utilisant les compétences internes à l'équipe d'accompagnement ou en collaboration avec des partenaires extérieurs intervenant par le biais de conventions.

De plus pour permettre l'expression des résidents le conseil de vie sociale s'est réuni en 2018 3 fois par an. Les usagers ont apporté des sujets autour de cadre de vie dans le foyer, autour des projets réalisés, des travaux à faire dans leurs lieux de vie.

Les activités artistiques et culturelles

- **des animations autour de la musique :** proposée une fois par semaine.

- **des ateliers de lecture** .

- **dessin, peinture, coloriage** : un moyen d'expression libre pour les sentiments, les émotions.

- **ateliers cinéma, jeux de société, console WI, karaoké, quiz –** dans le salon de la résidence, stimulant la concentration, maintien d'acquis (règles du jeu), échange, plaisir de jouer.

- **l'appui médiatique** permet aux résidents d'exprimer leurs souhaits à ce sujet : la télévision mais aussi le journal sont autant de sources de communication à disposition des résidents, ainsi ils nous transmettent leurs propositions de sorties.

Les activités de maintien des acquis

- **ateliers de gym douce** en fin de matinée pour garder la motricité, rechercher la stimulation

- **activités manufacturières *:*** tricot, découpage, fabrication collage… ces activités permettent la personnalisation et appropriation de lieu de vie et de stimuler les capacités et la motricité.

- **activités lies a la vie quotidienne :** Elles ont lieu dans leur espace privatif et au cours des repas. Maintien des acquis et savoir-faire - sensibilisation à l'hygiène - responsabilisation et valorisation - confort du quotidien.

- **ateliers cuisine :** une fois par mois, les résidents volontaires se regroupent pour préparer un repas et confectionner des gâteaux. Les activités dans cet atelier stimule une motricité fine : épluchage, coupe légumes etc., activités qui imposent la concentration, attention et préservent le gout de faire.

L'ouverture à l'environnement en fonction des projets personnalisés

Faire partie de son environnement, avoir sa place dans la ville, participer à la vie locale par sa présence dans les manifestations proposées, s'installer à une table dans son café préféré, aller au marché chaque semaine,faire ses courses dans le même magasin : voici une liste non exhaustive de ce qui construit la citoyenneté dans la société.

L'équipe éducative s'emploie d'accompagner les usagers dans ces démarches.

- *aller à la piscine* : 3 ou 4 résidents une fois par semaine sont allés à la piscine d'Athis Monts accompagné par un éducateur. A côté de fait que, pratiquer un sport rends service à la santé, la piscine c'est un lieu de socialisation, d'échanges, des rencontres.

- *accès au club « Joie pour tous »* (2 fois par mois), 4 ou 5 résidents, sont inscrits au club musical deThiais : faire des rencontres, se faire des amis, de partager des moments, procure au résident dignité et satisfaction.

- sorties pèche, balades en parc et /ou dans la forêt accompagné avec des pique-niques, chasse aux châtaignes, promenades en calèche

- ateliers jardinage : plantation des légumes, fleurs etc.

- des visites de la ferme : découverte des produits bio et des animaux

- Un transfert organisé par l'équipe a eu lieu en septembre 2018, permettant ainsi à 5 résidents ne pouvant pas partir en séjour adapté, de bénéficier d'une semaine de vacances à Rambouillet.

- Mise en place d'un repas de Noel avec les familles.

Le partenariat au service des projets

Le partenariat avec des organismes de séjours adaptés (Alpha Vacance et APF Evasion), permet l'accès aux vacances pour les résidents : partir en vacances est essentiel pour maintenir un équilibre de la personne. Un important travail de l'équipe en collaboration avec les tuteurs a permis à 7 résidents de bénéficier en 2018 de vacances en séjours adaptés.

Le partenariat avec le réseau local a permis à nos usagers d'avoir accès à des manifestations, ou des activités à l'intérieur et l'extérieur de foyer :

- La Médiation animale : une fois par semaine, un intervenant en médiation animale vient au FAM Valette : ces séances favorisent l'expression orale et affective, font travailler la motricité…

- En partenariat avec la Mairie, sorties théâtre, cabaret, visites de châteaux ...

- Musée MAC VAL de Vitry sur Seine : une fois par mois, 4 ou 5 résidents, sont accompagnés par les éducateurs pour visiter le musée et faire des activités sur place.

- En partenariat avec la Médiathèque de Choisy qui vient sur place

g. Le soin et le prendre soin

Les actions autour de bien être

La convention avec *une reflexologue* agréée : les résidents bénéficient de séances 2 fois par mois.

Elles permettent accompagner le soin par :

- massage plantaire
- massage visage / tête

dans une ambiance apaisante (musique douce et huiles essentielles).

Un *professionnel de pédicure* intervient dans notre foyer tous les lundis.

Et à la demande, *un coiffeur* vient au foyer.

La prévention et l'accès au soin

L'avancée en âge entraine une dégradation de l'état de santé des résidents, avec l'apparition de plusieurs facteurs de risque : diabète, obésité, risque cardiovasculaire, déshydratation, hypertension artérielle, ostéoporose, tabac, immunité plus faible etc.

En regard de ce constat, la prévention est essentielle dans l'accompagnement des usagers. Des actions de prévention ont été mises en place concernant comme suit :

- surveillance biologique biannuelle et/ou à la demande des médecins
- des vaccinations antigrippales
- hygiène des mains
- prévention anti-escarre

- surveillance du poids

Les résidents de FAM Valette ont un traitement médicamenteux régulier, deux à trois fois par jour. Leur condition ne leur permet pas de gérer seuls la prise de médicaments, ainsi, des piluliers sécurisés sont préparés en pharmacie.

Deux kinésithérapeutes interviennent 2 fois par semaine sur site.

Un accompagnement psychologique régulier est réalisé auprès de nos usagers, en entretien formel ou informel

En 2018, 3 résidents ont été hospitalisés: un a eu une hospitalisation courte, d'une durée de 3 jours, et 2 résidents, sont décédés à l'hôpital suite à des séjours de 1 à 3 mois.

6. Perspectives d'amélioration

En 2018, un poste d'infirmier a été transformé en poste de psychomotricien afin de travailler sur ces risques psychomoteurs et proposer ainsi une prise en charge plus globalisante. Ce poste n'a malheureusement pas été pourvu.

En 2018 nous n'avons pas réussi à mettre en place une équipe stable d'infirmiers. Nous tenterons en 2019 de stabiliser cette équipe en menant une réflexion sur les missions confiées aux IDE et en travaillant sur les liens entre équipe paramédicale et équipe éducative. Cette construction se situe sur deux niveaux :

- Donner une identité à l'équipe médicale:

Mise en place de réunions paramédicales afin d'accentuer le versant médical. Elles se tiendront une fois par semaine avec les infirmières, le psychologue, le psychomotricien, les aides-soignantes, le médecin coordinateur et le chef de service. Elles auront comme objectif de faire le suivi des protocoles de soins, réviser les différents protocoles et sa mise en œuvre, un meilleur suivi des consultations, un meilleur suivi des renouvellements d'ordonnances, améliorer la qualité des projets d'accompagnement avec les objectifs pédagogiques et médicaux.

- Améliorer la communication entre les différentes équipes :

Ils existent des modes de transmissions sur des lieux différents entre les équipes. Elles peuvent être sur un format électronique (entre infirmières) ou sur un cahier (entre le

personnel éducatif et le personnel paramédical). En 2018 nous avons créé un serveur commun. Ces outils de communication doivent être plus fluides en différenciant les éléments qui peuvent être partagés et ceux qui sont du secret médical.

En novembre 2017, le site de Choisy le Roi a vu l'ouverture du FAM « Val d'ETAI » avec une capacité de 20 personnes. Cette création fait suite à l'avancée en âge du public accueilli au sein du foyer d'hébergement « Marius et Odile Bouïssou ». Dans la continuité d'accompagner au mieux les équipes dans leurs identités professionnelles, une organisation par pôle s'est mise en place sur le site de Choisy le Roi en 2018. Sous la responsabilité du directeur de site, le responsable de ce pôle a pour mission d'avoir une vision globale des prestations proposées en adéquation avec les besoins du résident. L'objectif est de pouvoir positionner au mieux le chef de service dans le management des équipes de terrain et de créer ainsi une identité commune entre les différentes équipes. Il s'agira en 2019, de faire davantage travailler ensemble les deux équipes.

7. Le personnel en 2018

L'année 2018 n'aura pas permis de stabiliser l'équipe d'IDE. Une IDE est partie à la retraite, les autres ont démissionné. Une personne a été recrutée en octobre 2018.
Un aide-soignante a également démissionné, une autre est partie à la retraite. Toutes deux ont été remplacées. Le poste de psychomotricien n'a pas été pourvu.

Le recrutement et la fidélisation des infirmières est essentielle, en regard de turn-over de 2018, pour couvrir d'une manière constante le nécessaire quotidien.

Néanmoins nous rencontrons de grande difficulté à recruter les postes d'infirmiers. Une collaboration avec le Pôle emploi, des annonces sur les magazines spécialisés dans le médical n'ont pas permis sur cette année de pourvoir tous les postes.

Le chef de service du FAM Valette est parti à la retraite en début d'année, le nouveau chef de service a été positionné sur le pôle constitué des deux FAM.